



## **Tournoi Futsal Découverte 22 décembre 2024**

### **Article - 1**

Le District de Football de Loire-Atlantique organise sur proposition de la Commission Départementale Futsal et de l'équipe technique départementale un tournoi Futsal Découverte qui vise à promouvoir la pratique futsal au niveau des pratiquants, dirigeants, éducateurs et arbitres dans un territoire défini par cette commission.

### **Article - 2**

Ce tournoi amical non compétitif est ouvert à tous clubs affiliés au District de Football de Loire-Atlantique et à leurs licenciés suivant les catégories d'âge définies par la Commission organisatrice en lien avec l'équipe technique départementale. Toute participation à ce tournoi n'implique pas d'avoir d'équipe engagée dans la même catégorie dans une autre pratique ou la même pratique.

### **Article - 3**

Tout club affilié peut engager des équipes dans les catégories concernées dès qu'il dispose des licenciés dans les catégories d'âge concernées.

Le montant éventuel des droits d'engagements est fixé chaque année par le Comité de Direction.

Les engagements pour chaque épreuve devront être adressés au plus tard à la date butoir fixée par la Commission d'Organisation.

Les engagements saisis à partir du lendemain de cette date pourront être refusés – ce refus étant insusceptible d'appel.

### **Article - 4**

1. Pour pouvoir prendre part au tournoi organisé par le District, tout joueur(se), dirigeant(e), éducateur(rice) ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.

### **Article - 5**

Toute équipe engagée doit respecter les catégories d'âge prévue à l'article 73 des Règlements Généraux ou à défaut celles des épreuves de mêmes catégories d'âge.

## **Article - 6**

Les lois du jeu futsal fixées par l'International Football Association Board (I.F.A.B.) sont en vigueur.

Un match ne peut débuter, ni se poursuivre, si un minimum de 3 joueur(se)s n'y participent pas.

Toutefois, des adaptations sont prévues :

- Temps non décompté
- Nombre de fautes d'équipe par rencontre limité à 3 avant jet-franc

## **Article - 7**

Le tournoi est organisé dans le respect de l'article 176 des Règlements Généraux du District. Le tournoi se déroule entre clubs affiliés au District de Football de Loire-Atlantique.

1. Seuls des joueur(se)s licencié(e)s sont autorisés à participer au tournoi. En cas de participation à un tournoi avec des joueur(se)s non licencié(e)s, le club fautif sera frappé d'une pénalité par joueur(se) non licencié(e) d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 des Règlements Généraux du District.

2. Aucun(e) joueur(se) ne peut participer à ce tournoi sous les couleurs d'un autre club affilié. En cas de contravention à cette disposition, le joueur(se) concerné(e) et le club qui aura utilisé ses services feront l'objet de poursuites disciplinaires.

3. Une feuille d'inscription ou feuille de match devra être établie et transmises aux équipes participantes sur laquelle ces éléments apparaîtront (identité et numéro de licence des joueur(se)s participant(e)s). L'identité des participants devra être effectuée par les organisateurs/arbitres.

4. La vérification de l'existence et du contenu de ces éléments pourront être effectués à tout moment et pour toute raison par un préposé du District de Football de Loire-Atlantique, dûment habilités à cet effet.

5. Tout fait disciplinaire ou incident devra faire l'objet d'un rapport et être transmis au District.

6. Les temps de jeu cumulés maximum pour la journée ne doivent pas excéder 120 minutes.

## **Article - 8**

Pour l'ensemble du tournoi, la feuille de composition est conservée par les organisateurs.

Il peut être inscrit sur la feuille de match au maximum 10 joueur(se)s.

Cette feuille de match doit être intégralement remplie et signée par le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui remplit et signe la feuille de composition.

La responsabilité des clubs est engagée par la signature de leur représentant.

Le club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'annexe 5 des Règlements Généraux.

## **Article - 9**

Les arbitres vérifient l'identité des joueur(se)s, dans les conditions de l'article 139bis des Règlements Généraux.

## **Article - 10**

Tout licencié suspendu peut participer au tournoi amical si sa suspension est inférieure à six mois comme prévu à l'article 150 des Règlements Généraux. Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...).

## **Article - 11**

La Commission a défini 4 catégories : U18F / U18M / Seniors F / ParaFutsal, situé dans un gymnase attitré pour chaque compétition le matin et à la salle de la Soucoupe pour l'ensemble des équipes l'après-midi :

Le format retenu est le suivant :

### **Matinée**

- 6 équipes réparties 2 groupes de 3 équipes. En cas de désistement, le format sera réadapté en un groupe unique. Les rencontres sont toutes d'une durée de 12 minutes non décomptées.

- Equipe A vs B (aller puis retour)
- Equipe D vs E (aller puis retour)
- Equipe A vs C (aller puis retour)
- Equipe D vs F (aller puis retour)
- Equipe B vs C (aller puis retour)
- Equipe E vs F (aller puis retour)

Pour la pratique Parafutsal, seuls des matchs aller simple seront organisés.

Le classement est établi comme suit :

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : - 1 point

En cas d'égalité de points à la fin de ce classement, les équipes sont départagées comme suit :

- Points dans les confrontations directes
- Différence de buts puis attaque dans les confrontations directes
- Différence de buts générale
- Meilleure attaque générale

Si l'égalité persiste, une série de 3 coups de pied au but est effectuée par 3 joueur(se)s différent(e)s. En cas de nouvelle égalité, la séance de tirs au but se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage, à nombre de tentatives égales.

À la fin de la matinée la dernière équipe de chaque groupe est éliminée et ne participe pas au tournoi l'après-midi. Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les demi-finales sur le principe du 1<sup>er</sup> du groupe A contre le 2<sup>e</sup> du groupe B.

## **Après-midi**

Matches pour les demi-finales puis la finale en rencontres de 12 minutes non décomptées suivant l'ordre ainsi défini :

- ParaFutsal
- Demi-finales U18F
- Demi-finales U18M
- Demi-finales Seniors F
- Finale U18F
- Finale U18M
- Finale Seniors F

Dans les rencontres nécessitant un vainqueur, en cas d'égalité à l'issue de ces rencontres, une série de 3 coups de pied au but est effectuée par 3 joueur(se)s différent(e)s. En cas de nouvelle égalité, la séance de tirs au but se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage, à nombre de tentatives égales.

### **Article - 12**

Les arbitres sont désignés par la Commission des Arbitres et les frais inhérents à la charge du District.

Le club support désigné est en charge d'organiser la restauration et les consommations et des démarches auprès de la commune concernée.

### **Article – 13**

L'organisateur est en charge d'organiser la remise des récompenses.

### **Article - 14**

En cas de litige, la Commission organisatrice est seule juge de toute décision à prendre en cours de tournoi.

*Validé le 5 décembre 2024*